



EN ACTION DÈS LA REPRISE

POUR L'EMPLOI ET L'EPS



À LA RENTRÉE 2021 :
200 POSTES EPS SUPPRIMÉS...
QUOI QU'IL EN COÛTE !

P.5



UN PRINTEMPS
DE MOBILISATIONS
TOUS AZIMUTS...

P.6



LA SÉCURITÉ DANS LES APPN...
LE JUGE TRANCHE !

P.13

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

BIENVEILLANCE :

Notre ministre a usé et abusé de ce mot depuis son arrivée à son poste. Voici le propos illustré par les chiffres des crédits d'action sociale :

MEN : budget 40 millions pour 1,1 million d'agents.

Défense : budget 127 millions pour 260 000 agents.

Affaires étrangères : budget 142 millions pour 14 000 agents

Si c'est ça la bienveillance...

TEMPS DE TRAVAIL :

Selon la cour des comptes (2020), ce ne sont pas moins de 6,2 millions d'heures supplémentaires qui ont été effectuées par des agents de la fonction publique territoriale et qui ne sont ni payées, ni récupérées. Bonne nouvelle, elles sont « stockées » ! En espérant que le gouvernement ne détruise pas ce stockage...

EUROPE-AMÉRIQUE DU SUD :

L'accord UE-Mercosur permettrait d'importer, sans taxes ou presque, 99 000 tonnes de viande bovine et 180 000 tonnes de volaille. En pleine discussion sur la loi climat, voilà de quoi alimenter le débat...

GEFCO :

Cette société est leader européen de la logistique automobile. Jusque-là rien de bien intéressant. Elle a été mise en examen pour travail dissimulé et recours en bande organisée au service d'une personne exerçant un travail dissimulé ! La technique : faire venir des chauffeurs de Pologne et de Slovaquie pour ne pas avoir à payer les cotisations sociales...

Selon le procureur, ces chauffeurs transitaient dans des conditions indignes et le préjudice estimé de l'URSSAF tourne aux alentours de 800 000 €... On attend impatiemment l'avis du MEDEF sur les méchancetés faites à ces patrons...

C'EST LA FÊTE 2 :

Dans l'Union Européenne, le nombre de SDF a augmenté de 70 % en dix ans. Durant le même temps, les loyers ont, eux, augmenté de 14,8 % et les prix du m² de 30,2 %. En 2018, 17,1 % de la population européenne vivait dans un logement surpeuplé...

L'Europe sociale ça a du bon non ?



CONCOURS 2021 des aménagements et des questions

Alors que l'épreuve physique de l'agrégation interne d'EPS vient d'être supprimée, de nombreuses questions se posent pour les autres concours interne et externe.

Le SNEP-FSU estime que plus les épreuves se dérouleront conformément aux arrêtés concours, mieux ce sera pour tous les candidats.

Après avoir obtenu un certain nombre de garanties sanitaires sur les passages des écrits et des oraux, des « aménagements » possibles pour les femmes enceintes ou des personnels en septaine, nous insistons sur la nécessité pour les candidats d'avoir les différents scénarii possibles.

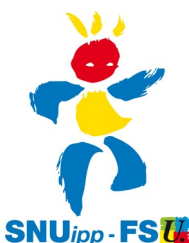
En effet, même si le ministère souhaite aussi que les épreuves se déroulent conformément aux arrêtés, notre disci-

pline, vu le contexte sanitaire, peut être encline à des changements, aménagements ou suppression de certaines pratiques. Pourquoi ne pas se projeter et donner aux candidats les différents scénarii selon le contexte sanitaire. Dans ce contexte anxigène donner des perspectives aux candidats nous paraît essentiel.

D'autre part, nous avons demandé à ce que des listes complémentaires soient établies et recrutées pour faire face au manque cruel d'enseignants sur le terrain, manque accentué par la crise sanitaire que nous traversons. Sur ce sujet, aucune réponse ne nous est apportée. C'est pourtant une question cruciale pour l'avenir !



coralie.benech@snepfusu.net



Webinaire du SNUipp, « l'EPS, c'est fondamental » en podcast

Ce webinaire a réuni plusieurs centaines de personnes le 17 mars. Antoine Thépaut, maître de conférence en didactique et Claire Pontais, responsable du dossier au SNEP-FSU ont montré que l'EPS a besoin d'autres solutions que les 2S2C ou le « Bouger 30 minutes par

jour », prenant en compte la spécificité de l'école primaire. Le 18 mars, 80 CPC, CPD et profs INSPE ont poursuivi la réflexion avec l'USEP, l'ANCP et l'AGEEM. Une enquête syndicale sur les « Écoles vitaminées » en EPS est en cours.

Contact : claire.pontais@snepfusu.net



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Un congrès c'est bien, des congrès c'est mieux !

Du 6 avril au 12 mai 2021 vont se dérouler les congrès départementaux et académiques du SNEP-FSU.

Alors que tout est fait pour que l'expression et la professionnalité de chacun et chacune soient muselées, alors que nos « réunions professionnelles » ne permettent plus aucune contreproposition ou discussion exprimant des points de vue différents, nous prenons le contrepied de cette démarche !

Discuter, échanger, proposer, contredire, synthétiser, pour avancer ensemble pour nos métiers et notre discipline, voilà les enjeux.

Rendez-vous donc pour ces congrès dont vous trouverez les dates dans vos publications locales et surtout ne nous privons pas de débattre sans limite et avec envie !

SOMMAIRE

NEWS P.2

- Et pendant ce temps là...
- Concours 2021, des aménagements et des questions
- Webinaire du SNUipp, « L'EPS c'est fondamental » en podcast

ÉDITO P.3

- Un congrès c'est bien, des congrès c'est mieux !
- Construire l'EPS de demain

ACTION P.4

- Les dernières décisions nationales du SNEP-FSU

EMPLOIS P.5

- A la rentrée 2021 : 200 postes EPS supprimés... Quoi qu'il en coûte !
- Face au mépris : un plan d'urgence !

ÉCHOS DES LUTTES P.6

- Un printemps de mobilisations tous azimuts...
- Retraités militants, avec les actifs le progrès social est possible !

ACTUALITÉS P.7

- Sport scolaire - « Jeux de jeunes », bouger et éduquer... et c'est tout ?
- Équipements : bassin nordique de Rennes : inadapté pour l'EPS !

PÉDA P.8

- Enseignement optionnel EPS, constats, doutes et perspectives
- Lycée professionnel / Lycée général : même combat ?

INTERVIEW P.9

- La culture sportive, un capital scolaire

PÉDA P.10

- Tennis de table, tous d'attaque ?

CORPO P.11

- Création du professeur référent : une nouvelle usine à gaz
- Mutations inter 2021 : bis repetita !

JURIDIQUE P.12-13

- Certificats médicaux et accidents d'élèves, violences et menaces, mises en cause infondées... Le SNEP-FSU enfin entendu ?
- Éducation et laïcité
- La sécurité dans les APPN... Le Juge tranche !

ACTUALITÉS P.14-16

- Le coût inacceptable du non investissement public pour la formation de la jeunesse
- L'arrivée des personnels JS à l'Éducation Nationale...
- Réforme de l'assurance chômage : un mauvais coup aux plus précaires !
- Bifurcation écologique et syndicalisme
- Aucune ambition pour démocratiser le sport !
- Sur l'égalité professionnelle, on passe enfin aux actes ?



Édito

CONSTRUIRE l'EPS de demain

La crise sanitaire que nous subissons depuis plus d'un an est le vecteur de retombées contradictoires. La pandémie a mis sur le devant de la scène le rôle primordial de la pratique physique et jamais l'EPS n'a été autant l'objet d'attentions diverses et variées. Si la presse nationale et régionale s'est emparée des questions relatives à l'EPS et de la nécessité de cet enseignement, nos gouvernants et nos décideurs en traitent différemment en continuant à la stigmatiser et l'amenuiser. Ainsi, alors que tous évoquent la nécessité d'augmenter les temps de pratique, le ministère développe des stratégies d'externalisation (2S2C, 30 minutes par jour), continue à supprimer massivement des postes et renvoie vers d'autres cet enjeu des pratiques, en manipulant le concept de « sport à l'école ». De l'autre côté, la majorité gouvernementale construit une loi pour démocratiser le sport en France en affirmant haut et fort que l'EPS et le Sport Scolaire n'ont aucun rôle à y jouer... Enfin, pour compléter un tableau peu réjouissant, la discipline et les enseignants sont considérés comme laxistes face aux entorses « exponentielles » aux principes de la République lors des cours...

Le « en même temps » qui consiste à vouloir valoriser la pratique tout en attaquant la discipline scolaire et les enseignants qui, au quotidien, mettent en œuvre cette pratique, n'a que trop duré.

Puisque personne ne semble connaître, considérer l'EPS et le Sport Scolaire à leur juste valeur compte tenu des apports essentiels pour la formation de chaque citoyen en devenir, il nous revient, à nous, enseignant.e.s d'EPS, de porter ce message. Si l'on veut développer la pratique de tou.te.s les jeunes, si l'on veut démocratiser le sport en France, il y a des mesures indispensables à prendre. Augmenter les horaires EPS à hauteur de 5 heures hebdomadaires, recruter massivement, développer les infrastructures sportives, revaloriser et reconnaître les personnels, améliorer la formation initiale et continue, ... les recettes sont connues, elles sont au cœur de nos revendications.

La période, aussi difficile qu'elle soit, est peut-être opportune pour pousser nos conceptions du métier et du sport en France.

Construire l'EPS de demain se joue maintenant et les échéances électorales doivent nous servir de tremplin. Chacun.e a un rôle à y jouer !



benoit.hubert@snepfusu.net

LES DERNIÈRES DÉCISIONS NATIONALES DU SNEP-FSU

Le CDN⁽¹⁾ du SNEP-FSU s'est tenu les 25 et 26 mars dernier. Nous venions d'obtenir, avec la mobilisation de la profession, la réouverture des équipements couverts pour l'EPS. Depuis, le nouveau confinement a été décrété. Ce dernier viendra, forcément, percuter les décisions du CDN. Par ailleurs, nous retenons quelques éléments du contexte qui ont pesé sur les débats. La plupart des établissements (sauf ceux où les chefs s'obstinent à nier le droit démocratique des CA à exprimer, par le vote, l'avis majoritaire) venaient de se prononcer sur la DHG. Ainsi arrive dans les établissements la déclinaison des suppressions de postes annoncées par le choix budgétaire de l'état et du ministère.

Les collègues demandeurs de mutation subissent, avec les commissaires paritaires élu.e.s, la suppression du contrôle démocratique du mouvement des personnels. Disons que, dans l'année du 40^e anniversaire de l'intégration de l'EPS à l'EN, nous aurions pu espérer d'autres choix pour l'école démocratique et l'EPS en son sein.

Résister

Malgré toutes les difficultés, le SNEP-FSU continue à résister aux dégradations programmées, avec la volonté de faire adhérer le maximum de collègues aux différentes actions conduites.

Ainsi, lors de toutes les CAP⁽²⁾, les élu.e.s n'ont cessé de réclamer l'abrogation de la LTFP⁽³⁾. Puis, tous les collègues le désirant, sont accompagnés par le SNEP-FSU dans leurs démarches auprès de l'administration, qu'il s'agisse des opérations du mouvement ou

des problèmes de carrière. Nos élu.e.s font la démonstration, au quotidien, d'un retour au fonctionnement démocratique dans la fonction publique

Les élu.e.s dans les CA sont appelés à exprimer leur avis sur la DHG et à voter contre, s'ils estiment que le nombre d'heures n'est pas suffisant, à refuser collectivement des blocs d'HSA et de compléments de service afin de peser contre les suppressions d'emploi.

*Le fatalisme ne doit pas
gagner nos rangs.
Nous avons la preuve
que les victoires
sont possibles*

Dans le cadre du baccalauréat 2021 et des CCF, le SNEP-FSU continue à organiser et soutenir les équipes afin qu'elles puissent permettre aux élèves de ne pas être pénalisés, compte tenu du contexte sanitaire et de la décision de supprimer le cadre national en terme de référentiels communs.

Evidemment, pour ce qui est des équipements couverts, nous sommes vigilants pour éviter, lors du déconfinement futur, qu'ils ne soient de nouveaux fermés.

Dans l'enseignement supérieur, plusieurs STAPS suppriment les places en master MEEF⁽⁴⁾, parfois jusqu'à la suppression totale de la formation « éducation et motricité », dès la licence. Le SNEP-FSU participe aux mobili-

sations avec les collègues, les étudiants et les directeurs.

Enfin, dans le cadre de la loi « Démocratiser le sport en France », nous nous sommes adressés à l'ensemble des député.e.s avec des propositions d'amendements, et notre avis sur ceux portés par les différents groupes. L'assemblée nationale, avec le bloc LREM en tête, a voté une loi qui n'affiche aucune ambition pour le développement du sport. Le SNEP-FSU a fait des propositions qui devaient reconnaître l'EPS comme un espace de formation essentiel, devant être renforcé.

Offensive

Selon son « code génétique », le SNEP-FSU se donne pour obligation, au-delà des résistances immédiates nécessaires, de se projeter. Les congrès départementaux et académiques se tiendront dans les trois mois à venir (voir les dates auprès des sections locales). Le plus grand nombre de collègues devraient y assister pour travailler sur les exigences futures. Le fatalisme ne doit pas gagner nos rangs. Nous avons la preuve que les victoires sont possibles, même dans des contextes politiques compliqués. L'obtention de la spécialité en lycée en est un exemple. Nous savons que sa mise en œuvre pose déjà des problèmes car nos adversaires pervertissent son rôle, notamment en l'opposant à l'enseignement optionnel. La bataille continue.

Sur l'emploi, nous proposerons aux syndicats de second degré de la FSU, d'abord, d'ouvrir une campagne d'opinion sur un plan d'urgence pour l'Éducation, campagne plus que nécessaire. S'il y a de l'argent pour les entreprises, il doit y en avoir pour l'École publique !

Vu que nous entrons dans une période électorale (départementales et régionales), les sections du SNEP-FSU s'adresseront aux candidats et à leurs formations politiques sur la question des équipements sportifs. Pour plus et mieux d'EPS, nous avons besoin d'engagements pour nos « salles de classes » !

La ligne du SNEP-FSU, est et reste une profession rassemblée et engagée.



(1) Conseil national délibératif

(2) Commissions administratives paritaires

(3) Loi de transformation de la fonction publique

(4) Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

À LA RENTRÉE 2021 :

200 POSTES EPS SUPPRIMÉS... QUOI QU'IL EN COÛTE !

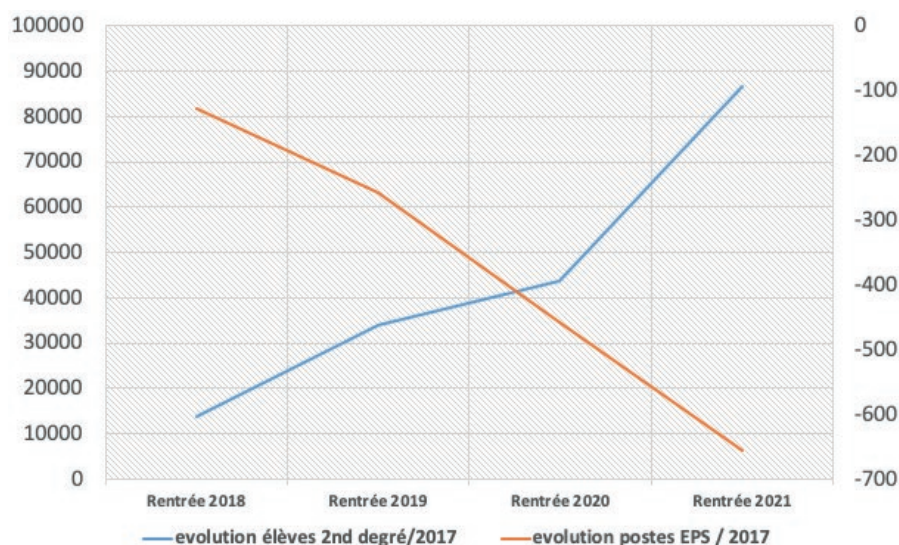
Acette étape de la préparation de rentrée, plus de 200 suppressions de postes sont prévues en EPS en établissements... pour 43 000 élèves supplémentaires dans le 2nd degré. Ainsi, sur les 4 rentrées réalisées par J.M. Blanquer, depuis 2018 il y aurait 657 suppressions de postes en EPS (-2 %), pour 86 706 élèves de plus (+1.9 %). Mais nous ne laisserons pas faire !

La Qualité et la Continuité du service public attaquées !

Moins de personnels disponibles pour les remplacements, effectifs pléthoriques dans les classes, moins de forfaits AS pour cause de suppressions de postes, personnels soumis à l'obligation d'augmenter de 10 % leur charge de travail, classe supplémentaire à suivre dans les répartitions, partage de classes..., les effets de ces impositions peuvent être très lourds au niveau pédagogique et impacter fortement la qualité et la continuité du service public.

Pour nos métiers, l'emploi, notre santé : Stoppons les HSA !

Cette année, le ministère a décidé de « remplacer » les postes en injectant l'équivalent de 1 800 postes en HSA. Mais jamais des HSA ne pourront remplacer un poste, un forfait AS, un collègue dans une équipe EPS ! Outre le « moins d'emploi », cela va entraîner des problèmes de santé supplémentaires dans



notre profession déjà très touchée, une difficulté à assurer la vie démocratique dans les établissements (comité directeur de l'AS, conseil d'administration, ...), la concertation, les rencontres avec les familles, etc. Blanquer nous pousse au bord de la rupture, alors que nous sommes en pleine crise Covid. Nous appelons donc à agir pour stopper les HSA. Si le décret 2019-39 du 11/4/2019 indique que 2 HSA ne peuvent être refusées, il rappelle que c'est le cas « sauf empêchement pour raison de santé » et donc avec un certificat médical. Les enseignants d'EPS ont un métier très exposé, avec des effectifs lourds, dans des conditions souvent difficiles (froid, bruit, etc.),

nous appelons tous les collègues à se protéger et à refuser massivement les HSA.

Dans de nombreux établissements, des réflexions sur le refus d'organiser les tâches administratives non obligatoires (profs principaux, ...) ont lieu pour établir un rapport de force face à une administration qui ne prend pas la mesure de cette imposition sur notre métier.

Pour le Service Public, pour l'emploi et contre les HSA, amplifions les mobilisations.



alain.decarlo@snefsu.net



FACE AU MÉPRIS : UN PLAN D'URGENCE !

Rendre des moyens... quoi qu'il en coûte...

Alors que la politique ministérielle d'asphyxie des moyens percute très fortement le second degré, nous avons appris que J.M. Blanquer a fait des économies sur ses budgets en 2020. Des arrêtés du 22 et 26 janvier, puis du 12 février 2021 montrent que le ministère n'a pas dépensé tout son budget pour la coquette somme de 703 millions d'euros !

En pleine crise sanitaire, ces moyens auraient pu servir à proposer davantage de soutien aux élèves, plus de travaux de groupes, des classes moins chargées,...

Mais le ministre sait où il va : il faut affaiblir le service public d'éducation, tant par des réformes régressives que par des baisses de moyens. Pourtant, J.M. Blanquer continue de se pavaner sur les ondes : « Notre priorité est et sera la jeunesse. Cela doit guider tous nos choix. Avec notamment des investissements massifs dans l'éducation, la

santé et l'environnement. Nous avons là les trois moteurs d'une société plus juste et d'une économie dynamique et durable » (04 avril 2021, France Info). C'est une véritable provocation et un réel mépris pour l'éducation et ses personnels !

Nous savons que le ministre ne se soucie guère de la qualité de l'éducation, nous devons donc proposer et imposer ce qu'il faut pour la rentrée prochaine :

Un plan d'urgence pour l'éducation

Pour stopper les dégradations qui pénalisent tous les élèves et en premier lieu les plus fragiles, il faut :

- Annuler les 1 883 suppressions de postes prévues pour la rentrée 2021 dans le second degré.
- Des listes complémentaires doivent être ouvertes dès 2021 pour tous les concours de recrutements interne et externe et des plans de recrutements

mis en place. En EPS, il faut un plan de recrutement de 1 500 postes pendant au moins 5 ans.

- Aucun.e étudiant.e ne doit se retrouver en responsabilité face à des classes, et l'alternance doit se transformer en pratique accompagnée pour les Master MEEF si la réforme n'est pas abandonnée.
- Refaire de l'École une vraie priorité en augmentant l'investissement dans l'Éducation de 1 % du PIB.
- Limiter le nombre d'élèves à 24 par classe.

C'est bien tous ensemble que nous devons agir pour que ce plan soit imposé pour la rentrée. Le SNEP-FSU, avec les collègues, œuvrera à développer l'action sur tout le territoire en ce sens.



fabrice.allain@snefsu.net

UN PRINTEMPS DE MOBILISATIONS TOUS AZIMUTS...



RENNES

Le bike and glue tour

Sur Rennes, un collage géant a été organisé pour informer des dégradations des conditions de travail inacceptables en Bretagne : c'est le « Bike and Glue Tour ». L'objectif est de coller des affiches sur un maximum de panneaux d'affichage pour informer de la situation. Ces collages ont initié un mouvement d'action plus large : conférences de presse, rassemblement et grève départementale le 25 mars avec l'intersyndicale pour des moyens pour l'école !



CRÉTEIL

L'éducation prioritaire en voie de disparition

Plusieurs centaines d'enseignants étaient réunis devant le rectorat de Créteil le 19 mars, pour protester contre les conséquences des choix politiques dans les 3 départements de l'académie. Au total, ce sont 86 suppressions de postes dans le secondaire qui sont prévues ! La Seine Saint Denis verra plusieurs de ses classes REP+ atteindre les 27 élèves ! Halte au mépris !



VERSAILLES, VILLIERS LE BEL

Un Conseil Départemental (CD) qui s'assoit sur ses promesses

Une importante mobilisation des enseignants et parents d'élèves du collège St Exupéry à Villiers Le Bel (95) a eu lieu le 31 mars. L'établissement date de 1968 et nécessite une restructuration promise depuis 10 ans. Alors que 2 classes seront supprimées à la rentrée 2021 provoquant une hausse d'effectif (jusqu'à 28 dans ce clg REP+), le CD a décidé de revenir sur ses engagements et d'annuler la restructuration. Pour des moyens horaires et matériels, la communauté éducative a pris le chemin de l'action !

BORDEAUX :

Pour enseigner, il faut des profs et donc des postes !

Vendredi 5 mars, le SNEP-FSU et SNES-FSU de Gironde se sont réunis pour protester contre la politique ministérielle traduite par la suppression de 49 postes d'enseignants, malgré une arrivée de 1 643 élèves dans le secondaire. Une conférence de presse a été organisée.



Retraités militants, avec les actifs le progrès social est possible !

En cette période où les actifs sont en proie avec les difficultés pour enseigner liées aux différents protocoles sanitaires, les retraités eux ont tendance à se replier faute de pouvoir se rassembler, faute de pouvoir intervenir dans les associations sportives et culturelles.

Ce n'est pourtant pas le moment de lâcher prise et il est important de poursuivre son engagement syndical. Il ne faut pas tourner le dos au SNEP-FSU au moment du passage à la retraite.

En effet, le poids des retraités dans le monde syndical est essentiel : tous les militants sont unis dans un mouvement appelé groupe des 9, comme autant de militants de différents syndicats rassemblés dans une même action pour peser sur les enjeux de la société. C'est actuellement la seule force syndicale où ensemble les militants s'accordent pour mieux peser dans les différentes luttes.

Plus que jamais à la retraite, on est petit à petit confronté, voire même avant la fin de carrière avec l'allongement progressif de

la durée de cotisation, aux soucis de santé. Là il faut améliorer les remboursements, donner plus de poids à la sécurité sociale et lutter contre son démantèlement. Dans la vie quotidienne, il faut aussi améliorer tous les services publics et redonner les moyens suffisants à l'hôpital public. La retraite n'étant pas réévaluée, c'est pour une hausse du pouvoir d'achat qu'il faut aussi s'atteler, même soucis chez les actifs. Des actions sont possibles pour accompagner les rassemblements utiles pour une bonne politique fiscale, une meilleure répartition des richesses, et pour répondre à l'enjeu écologique.

Les objets de lutte sont nombreux et ensemble, actifs, futurs retraités, retraités militants nous pourrions aller vers plus d'égalité, de justice sociale, changer en cette période le monde de demain. Oui, il est possible pour les actifs militants d'accompagner les futurs retraités pour les convaincre du poids de la poursuite de leur engagement syndical.

Christine Chafoïl - retraitée

SPORT SCOLAIRE

« JEUX DES JEUNES », BOUGER ET ÉDUIQUER... ET C'EST TOUT ?

Le 1^{er} avril, la Direction Nationale de l'UNSS a envoyé aux AS une communication à propos des « Jeux des Jeunes », déclinaison des « Jeux des Masters » destinée au public scolaire dans le cadre du programme « Héritage » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

On aurait presque pu croire à un poisson d'avril de la part de l'UNSS et du CNOSF en découvrant les objectifs de ce programme tant le contenu proposé est loin des pratiques sportives :

« **BOUGER – Le test de forme** » : tests de souplesse, forme, équilibre et endurance. Questionnaires sur le niveau d'activité physique et le comportement alimentaire.

« **ÉDUIQUER – Le run-quiz pédagogique** » : nutrition, bienfaits de la pratique physique, Olympisme, valeurs du sport, citoyenneté.

Les 2 épreuves « Bouger-ÉDUIQUER » seraient-elles un préalable pour entrer dans la culture sportive et artistique ? Pourquoi seules les équipes lauréates (1 équipe par département) pourraient-elles participer à des rencontres autour d'activités sportives ?

Les jeux des Jeunes méritaient d'autres contenus bien plus ambitieux et ancrés dans les pratiques sociales et culturelles. Il aurait pourtant été possible d'intégrer dans le programme des pratiques sportives et artistiques adaptées aux protocoles sanitaires. L'UNSS dans les territoires en propose d'ailleurs déjà.

Nous ne nions pas la nécessité de faire un état des lieux précis de la santé des jeunes, plus encore en ce temps de pandémie et de ses conséquences. Mais la responsabilité de l'UNSS et du CNOSF n'est-elle pas d'abord

celle de promouvoir et faciliter l'accès à des pratiques sportives et artistiques ?

Ce ne sont pas de tests de forme et de quiz dont nos élèves ont besoin, mais d'une pratique sportive et artistique régulière qui leur permette, tout en agissant sur leur état de santé, de s'épanouir, de créer du lien avec les autres dans les entraînements comme lors des rencontres, de développer de nouvelles capacités.

En tout cas c'est ce que le SNEP-FSU aurait porté s'il avait été consulté sur les contenus de ces « Jeux des Jeunes » comme cela avait été annoncé dans les instances de l'UNSS. Cela aurait été selon nous, nettement plus porteur de sens par rapport à l'héritage des JOP 2024.



nathalie.francois@snepfusu.net



ÉQUIPEMENTS :

Nous avons testé le bassin nordique de Rennes : INADAPTÉ POUR L'EPS !

A Rennes, la tension est forte sur l'accès aux équipements sportifs, avec une priorité donnée aux écoles primaires. L'accès aux 4 bassins couverts ne fait pas exception.

En 2018, la ville complète l'offre de nage en construisant un équipement supplémentaire : un bassin nordique de 50 x 25 m avec muret amovible au 25 m. Les enseignant.e.s d'EPS acceptent d'y expérimenter l'enseignement de la natation pour l'année scolaire en 2018-2019. Nous y voyons l'opportunité d'allonger nos cycles ou d'étendre nos programmations à d'autres niveaux de classes.

Le climat Rennais ne permet pas d'assurer des conditions satisfaisantes de façon continue sur l'ensemble de l'année : pluie, fraîcheur et vent peuvent être présents en toute saison, les températures sont à peine positives en hiver.

Ainsi, la plupart du temps :

- impossible de passer des consignes de début de séance sur le bord du bassin : les regroupements se font dans les espaces collectifs couverts (douches, plages du bassin intérieur) ; les élèves en oublient les principales consignes qu'il faut souvent rappeler une fois dehors
- impossible de travailler les entrées dans l'eau ou travailler sur 25 m avec retour à sec : les élèves ont très vite froid dès qu'ils sortent de l'eau
- la nage en continu en aller et retour est inadaptee aux capacités du plus grand nombre des élèves qui ont besoin de temps de récupérations et de régulations fréquents

- le format de travail en binôme « chacun son tour » n'est pas envisageable : une fois sortis de l'eau les observateurs sont transis de froid
- lorsqu'un élève ne se sent pas bien, impossible de le garder sous surveillance et de lui permettre de se reposer dans un espace au chaud
- la température de l'eau peut descendre à 25°, dégradant encore les conditions d'apprentissage des élèves
- en fin de séance, difficile de libérer l'espace douche : besoin de se réchauffer, de retrouver un peu de confort thermique.

De nombreuses séances ont été annulées ou écourtées du fait des conditions météo. Le nombre

des élèves « dispensé.e.s » a explosé. Les malaises, hypothermies, crampes, difficultés à respirer, etc. n'ont jamais été aussi nombreux : les surveillants de baignades ont été très sollicités !

Après cette année test, les enseignants d'EPS sont unanimes : pour des raisons de sécurité et d'inconfort des élèves - en dehors des nageurs très expérimentés - et des conditions de travail particulièrement stressantes pour les enseignants, le bassin nordique n'est pas un équipement adapté pour enseigner la natation en EPS !



Anne COURTET,
collège Le Landry - Rennes (35)



ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EPS, CONSTATS, DOUBTES ET PERSPECTIVES

Des constats à affiner

Selon la DEPP, en 2019 : 24 018 élèves de secondes (16 153 garçons et 7 865 filles (32,7 %), soit 4,3 % des lycéen·nes suivaient l'enseignement optionnel EPS. En 2018, ils étaient 21 138 (3,8 %).

La demande pour un approfondissement d'étude en EPS à l'entrée en seconde est donc en augmentation. Force est de constater, que les 2h d'EPS de l'enseignement obligatoire sont insuffisantes pour bon nombre d'élèves qui veulent plus d'EPS. Or, cette offre d'enseignement optionnel est inégalement proposée sur le territoire. Pour mémoire, en 2017, on dénombrait environ 2 lycées sur 3 avec l'option facultative EPS sur l'académie d'Aix (7,1 % des élèves) mais seulement 1 sur 10 sur Strasbourg (0,6 %). La moyenne nationale étant autour d'1 lycée sur 3.

Les repères de la DEPP 2021 permettront de mesurer l'intégralité du nouveau cursus du Lycée et de les croiser avec vos retours du terrain.

cès à la spécialité, ou bien encore pour ceux qui n'ont pas la chance actuellement d'avoir l'enseignement de spécialité EPPCS dans leur lycée. Dans la voie professionnelle, l'enseignement optionnel EPS doit être aussi proposé. La part des enseignements optionnels doit être valorisée dans tous les examens. De plus, une attention particulière doit être portée sur l'égalité des effectifs Filles/Garçons dans ces enseigne-

ments. Malgré certains obstacles actuels menaçants, qu'ils nous faut collectivement affronter, l'enseignement optionnel EPS est un fabuleux outil d'émancipation pour nos élèves. Il doit être développé dans tous les lycées.



sebastien.molenat@snepsu.net



Des doutes à retourner

L'engouement des élèves pour l'enseignement optionnel EPS risque d'être freiné par les réformes du Lycée et du Bac qui ont transformé l'option facultative en enseignement optionnel, avec un nouveau programme hypertrophié et un coefficient ridicule.

Le nouveau BAC 2021 n'est pas encore passé ! Chemin faisant, des prises de conscience douloureuses s'opèrent auprès des élèves et enseignants. La fin de l'ajout des points supplémentaires obtenus au-dessus de 10 au total des notes du bac est actée, pire encore, les élèves perdront des points si leur moyenne dans l'enseignement optionnel est inférieure à leur moyenne générale !!! L'incompréhension est grande et les lycéens nous disent « faire plus pour avoir moins », et ce, alors que le programme de l'enseignement optionnel est extrêmement chargé en terme de contenu. La récente proposition de révision par le CSP, en marge de la création du programme de l'enseignement de spécialité, ne le déteste que légèrement. Et donc, mesurant le rapport entre bénéfice de note et investissement scolaire demandé, certains de nos élèves disent « tout ça pour ça ». L'enjeu ne se réduit pas à la note, mais tout de même !

Des perspectives à partager

Les moyens pour les enseignements optionnels doivent être maintenus dans les lycées de spécialité et développés dans les autres lycées, afin de constituer un « vivier » d'élèves pouvant s'orienter vers l'enseignement de spécialité, ou offrir un approfondissement en EPS pour les élèves de la voie technologique qui n'ont pas ac-



LYCÉE PROFESSIONNEL / LYCÉE GÉNÉRAL : même combat ?

Souvent considéré comme une entité à part, difficilement identifiable tellement l'hétérogénéité y est maximale, le SNEP-FSU met le focus sur les lycées professionnels. Tout comme la voie générale, la voie professionnelle a subi une nouvelle réforme qui dégrade la formation. Voici un court résumé des points essentiels de l'actualité en EPS.

CCF EPS bac pro : une dangereuse mise sous pression pour rendre les fiches certificatives

Après le lycée général et technologique, c'est maintenant le lycée professionnel qui prend de plein fouet les nouvelles modalités pour la mise en place du nouveau CCF. Des pressions sont nombreuses en ce moment sur les équipes EPS dans les établissements pour rendre les fiches certificatives pour le bac pro. L'histoire se répète.

L'expérience vécue par les collègues des lycées généraux et technologiques doit servir de leçon. Le bilan réalisé et l'état de souffrance dans lequel se trouvent aujourd'hui les équipes dans ces établissements témoignent que la mise en application de ces textes doit être à minima reportée, surtout dans le contexte de crise que nous vivons. Cette réforme a été bâclée, avec en plus un discours contraire aux pratiques : l'autonomie des établissements est vantée alors que l'institution impose sa propre vision, parfois différente d'une académie à l'autre. A terme, il faudra revenir à des référentiels nationaux, garants d'égalité sur l'ensemble du territoire.

Bac Pro sport : une belle annonce sans réels moyens

La création d'un bac professionnel « secteur sportif » a été annoncée en début d'année. Au bout du compte, ce sont des « unités facultatives relatives au secteur sportif » qui vont être créées à l'intérieur de certains bac pro à la rentrée prochaine. Cette formation va se greffer sur l'architecture de quelques bac professionnels existants (commerce, vente, accueil, sécurité...), permettant ainsi aux élèves de valider, à partir de la classe de 1^{ère}, deux unités du BP JEPS.

Ces choix sont quelque peu inquiétants. En effet, à l'image de ce qui se passe pour l'enseignement de spécialité « Education physique pratiques et culture sportives » dans les lycées généraux, ces structures vont se faire sans moyens supplémentaires et s'inscriront en plus dans les horaires existants ! Le SNEP-FSU fera d'ici la fin de l'année des propositions alternatives.

Que cela soit dans les nouvelles modalités du CCF ou dans la mise en place, par notre ministère, de filières valorisant le sport, beaucoup de problématiques se rejoignent en lycée général et professionnel !



severine.bertrand@snepsu.net



LA CULTURE SPORTIVE, un capital scolaire



Par Bruno CREMONESI

Magali Danner, Carine Erard et Christine Guégnard viennent de signer un ouvrage qui montre que les élèves qui ont une culture sportive tirent parti positivement pour leur orientation. Une étude qui vient plaider pour l'importance d'un renforcement du temps d'éducation physique et sportive qui va permettre aux élèves de milieux défavorisés et aux filles, de mieux rebondir sur leur orientation.

Bruno Cremonesi : Est-ce que le fait d'avoir une section sportive ou une option EPS, accentue la volonté de transformer son capital de connaissance sportive en capital scolaire ? Est-ce qu'il y a des différences entre les filles et les garçons ?

Dans notre enquête régionale menée auprès de 3 190 élèves scolarisés en première et terminale de baccalauréat professionnel, plus de la moitié des élèves affirment pratiquer des activités physiques et sportives en dehors du cadre scolaire, avec un écart important entre les lycéens (71 %) et les lycéennes (41 %), à l'image des tendances nationales relevées par d'autres auteurs sur la pratique sportive des adolescents en lycée professionnel. Et lorsqu'il s'agit de pratique sportive intensive (compétition, entraînement au moins trihebdomadaire), l'écart sexué demeure avec ou sans section sportive dans le lycée (10 lycées parmi les 21 enquêtés proposaient une section sportive). Donc oui, nos résultats confirment des différences sexuées et en particulier concernant la pratique compétitive : 40 % des lycéens pratiquent au moins trois fois par semaine et/ou en compétition, c'est le cas seulement de 13 % des lycéennes. L'intérêt pour le sport se montre toutefois partagé : 55 % des lycéens et 44 % des lycéennes citent une activité sportive ou liée au sport comme étant leur activité de loisir préférée.

Et parmi ces jeunes, soit 38 % des lycéens et 17 % des lycéennes, le sport donne lieu à un projet professionnel (métier, études), avec une intention encore plus fortement exprimée par les sportives et sportifs qui ont une pratique intensive. Autrement dit, plus le jeune s'est doté en capital sportif, plus forte est son intention de convertir sa pratique de loisir en métier : pratiquer une activité sportive soutenue, avoir un membre de la famille (père, mère, frère ou sœur) qui exerce le même sport et être élève dans un lycée avec section sportive, sont des éléments significatifs et positifs pour expliquer un projet de métier en lien avec le sport.

B.C. : Même si la socialisation parentale joue un poids important dans le destin scolaire et notamment dans une orientation vers des études en STAPS, vous développez l'idée que faire du sport peut être une opportunité de rebond ?

Pour les bacheliers professionnels interrogés, l'inscription à l'université en STAPS représente un espace qui permet de prolonger leur expérience positive vécue à travers le sport. Le sentiment de réussite dans cette matière (être parmi les meilleurs en EPS dans le secondaire), conforté par une pratique extrascolaire compétitive, les amène à formuler une ambition d'études et un projet de rester dans le monde du sport.

Cette perspective de pouvoir valoriser dans leurs études supérieures un centre d'intérêt où ils s'épanouissent, les inscrit dans une dynamique de projet. Cette dynamique ne leur garantit pas une réussite universitaire, mais elle les place en acteurs de leur devenir, ce qu'ils n'ont pas toujours eu l'opportunité d'expérimenter dans le secondaire. En entrant en STAPS, ils s'offrent ainsi un rebond scolaire en s'appuyant sur une pratique sportive qu'ils considèrent comme un élément structurant de leur parcours, souvent dans le prolongement d'une socialisation familiale marquée par ce loisir. Ils se projettent dans une perspective professionnelle de « travail passionné » (pour reprendre la perspective de l'ouvrage collectif coordonné par Lorient et Leroux, 2015), en lien avec le sport.

B.C. : Votre conclusion et votre ouvrage conduisent le lecteur à réfléchir au devenir de ces jeunes qui déjouent l'itinéraire scolaire tracé. Le prisme de la réussite réduite à la question de la professionnalisation est-il finalement le seul à devoir être regardé pour analyser l'école ?

Notre livre montre que les parcours des bacheliers professionnels ne peuvent pas être étudiés seulement selon leur profil scolaire, mais en intégrant aussi leurs expériences de vie et leurs ressources extrascolaires comme le sport. Les statistiques de réussite dans l'enseignement supérieur les enferment, en masquant les projets et les stratégies que ces jeunes mettent en œuvre pour se construire une histoire scolaire, dans un espace où leur liberté de choix est restreinte. Leur inscription dans des études supérieures longues ne s'effectue pas « par défaut », « en attendant » ou pour « profiter » d'un statut supposé confortable d'étudiant, mais pour réaliser des ambitions, en s'appuyant sur le sport.

TENNIS DE TABLE, TOUS D'ATTAQUE ?

La revue ContrePied joue avec les mots. Elle prend la balle au rebond d'une situation chaotique et, en guise d'incitation, questionne notre profession. Tous d'attaque ?

Tous d'attaque ? En guise d'appel à se lancer à nouveau dans cette activité qui mélange finesse et ruse, précision et vitesse.

Le tennis de table semble avoir été boudé par notre profession, lui préférant le badminton pour son intensité physique et la mise en réussite des élèves. A y regarder de plus près, nous retrouvons les mêmes caractéristiques du jeu : des joueurs au centre de l'espace de jeu, qui renvoient la balle sans chercher à mettre en difficulté le joueur adverse. En tennis de table, on parle de « jouer à poussette ». Les balles frappées de volée, les lifts, les coupés ne sont pas la majorité des modes de jeux utilisés par nos élèves. Le pari de la revue est de redonner envie aux enseignants d'apprendre aux élèves à jouer vite, à jouer fort, à jouer placés, à jouer avec effet, pour en faire des joueurs capables d'attaquer l'adversaire et ne pas être simplement sur une logique de renvoi. Et si la cible n'était pas simplement la table, mais aussi derrière le joueur adverse. Un changement de regard en 3D

qui ouvre les possibles et donne de nouveaux pouvoir d'agir aux élèves. Chacun et chacune se délectant de plaisir en frottant la balle, en frappant pour faire claquer la balle, en jouant sur le petit côté.

21 ou 11 points ?

Il est étonnant qu'alors que cette règle a évolué il y a plus de 20 ans, elle ne soit pas majoritaire dans l'enseignement. Le tennis de table en EPS est devenu un jeu qui se joue au temps. Ce n'est pas si grave diront certains... Pourtant à la lecture de la revue ContrePied, notamment sur les articles qui font référence à l'évolution du règlement, ce changement a des incidences importantes sur la culture du jeu et peut aussi peut-être expliquer un désintéressement progressif des élèves et des enseignants.

Pourquoi ne pas davantage saisir la taille des balles pour rendre le jeu plus spectaculaire ?

Le Centre EPS et Société joue un rôle dans un secteur qui devient de plus en plus problématique pour notre profession : celui de la formation continue dans les APSA. Les professeurs d'EPS enseignent des activités sans avoir la possibilité de vivre des formations continues qui leur permettent de faire une mise à jour.

En butinant quelques articles, le lecteur sortira sans aucun doute plus cultivé et d'attaque pour programmer le tennis de table.

Tennis de table, technique VS rôles sociaux ?

L'apprentissage des techniques des différents coups peut être un obstacle. Pour le contourner, on peut être tenté de se centrer sur les « rôles sociaux » et une motricité minimale. Une mise en opposition qui pense ainsi asseoir la place de notre discipline au sein du système scolaire. Ce questionnement sur l'identité de l'éducation physique semble vouloir mettre dos à dos ceux qui voudraient permettre aux élèves de s'approprier la culture sportive et artistique, et ceux qui seraient davantage en phase avec l'avenir de notre discipline et les besoins de la jeunesse, faisant un pas de côté sur l'ambition culturelle, valorisant le caractère généraliste en leur permettant d'apprendre à apprendre et à s'entraîner.

Un curieux retournement de situation, qui pourra faire croire à la jeunesse qu'en sachant moins maîtriser les techniques des activités physique et sportives, elle va pouvoir davantage être libre et fonder une culture ludique. Le savoir et la connaissance accumulée par les générations d'êtres humains, leur inventivité technique dans la recherche de l'adaptation la plus fine aux règles et règlements serait devenue inappropriée à la définition de notre discipline et à sa place au sein de l'école. Le Centre EPS et Société montre qu'au contraire, la richesse de notre discipline se situe dans cette articulation des différentes caractéristiques de la culture sportive et artistique.

La revue ContrePied a raison de poser la question : tous d'attaque ? Pour relever le défi de ne pas lâcher l'ambition d'exigence technique et intellectuelle pour les enfants et les jeunes, et en particulier ceux issus des milieux populaires. Comme le montre la dernière étude de l'INJEP, si les classes moyennes et supérieures pourront rejoindre les gymnases et les clubs après l'école, le weekend ou les vacances, les milieux les plus modestes de la société française ont surtout l'école pour rencontrer, vivre et apprendre la culture.



bruno.cremonesi@snepfusu.net

CRÉATION DU PROFESSEUR RÉFÉRENT : UNE NOUVELLE USINE À GAZ

Le groupe classe a explosé avec la réforme lycée, et quasi aucun enseignant n'a de classe entière. Comment concevoir alors le suivi des élèves tel que défini dans la circulaire professeur principal (PP) de 2018 ? Comment suivre un élève qu'on ne connaît pas ?

Sur le même ordre d'idée que la référence au fils de la concierge que J.M. Blanquer connaissait, on se renvoie à une expérience en cours, que tout le monde ignore, faite dans un établissement, sans bilan, et on élargit à tout le système scolaire, sans concertation, pour créer le professeur référent (PRE). Encore une fois on colmate donc avec un petit pansement, sans remettre en question l'orientation choisie.

La réforme du lycée pose un problème important de suivi des élèves en équipe péda-

gogique. Que l'on considère le groupe classe ou l'un des groupes de spécialité, il n'y a plus de groupe d'élèves fixe suivi collectivement par un groupe de professeurs fixe. De ce fait, les équipes pédagogiques n'existent plus, le conseil de classe a perdu son sens. Le problème concerne aussi les élèves : il n'y a matériellement plus la possibilité de se retrouver en équipe autour d'un élève, puisqu'il n'y a plus d'équipe.

On crée donc le professeur référent censé être la solution quand on a supprimé tout ce qui pouvait faire sens : les co-phys, le groupe classe, le collectif des profs de la classe, et qu'on a créé la situation pour enfermer les élèves dans une anxiété permanente face à l'orientation (spécialités à envisager dès la troisième, options, parcours sup, etc.).

L'organisation ne va pas être simple, puisque concomitamment sur une classe de cycle terminal il peut y avoir un PP et un ou 2 PRE. La répartition des tâches entre PP et PRE, le rôle du PRE qui a en charge un suivi très individualisé de l'élève vont rendre encore plus troubles les repères pour toutes les parties parents, élèves, enseignants. Chaque lycée reste cependant libre pour le moment de choisir son organisation pédagogique et la création ou non des PRE.

Pour la rémunération celle-ci risque donc d'être à géométrie variable selon le nombre d'élèves attribués, les établissements...

Heureusement l'impossibilité d'imposer la fonction de PP ou de PRE a été gardée !



coralie.benech@snepf-su.net



MUTATIONS INTER 2021 : BIS REPETITA !

C'est la deuxième année que les mutations se déroulent en dehors du regard des élus.es paritaires conformément à la loi Transformation de la Fonction Publique.

1 477 collègues auront obtenu une mutation à l'Inter, dont près de 700 au titre de la première affectation. Mais il n'est pas possible de connaître le nombre total de demandeurs.

Comme chaque année, de nombreux collègues sont déçus et n'ont comme seule perspective que de formuler un recours de la décision défavorable. A ce jour, le SNEP-FSU accompagne près de 50 collègues face à l'administration. Pour l'heure, 7 situations ont obtenu une décision favorable, 16 se sont vu attribuer un refus. Les autres sont toujours en attente d'arbitrage du ministère en fonction des retours des académies concernant l'accord d'un calibrage supplémentaire ou d'une modification du barème.

Compte tenu de la situation de l'emploi à la DGRH du ministère et face à un afflux conséquent de recours, les services sont débordés et ont bien du mal à assurer le suivi des recours. Ce qui aurait été réglé dans le cadre du paritarisme et de la tenue des instances se retrouve donc examiné a posteriori et s'avère être très chronophage.

Ces nouvelles dispositions pour la gestion des mutations nourrissent encore cette année la suspicion, puisque le ministère prononce les mutations dans la plus grande opacité et que nous avons pu relever ici ou là des erreurs qui sont de nature à mettre en cause la sincérité du mouvement.



Au-delà de la question de la gestion paritaire, c'est bien la question des recrutements et de l'emploi en EPS qui impacte les possibilités de mobilité. L'élévation des barres d'entrée dans certaines académies du fait de la faiblesse des calibrages arbitrés est un signal clair. Si les recrutements aux concours étaient portés à 1 500 par an comme l'exige le SNEP-FSU, nul doute que les barres baisseraient et permettraient à de nombreux collègues de muter, avec ou sans priorité légale.

Le droit à une mobilité choisie est de plus en plus contesté par les politiques mises en œuvre par ce pouvoir. Recours accru aux contractuels, imposition de 2 HSA nuisent aux recrutements c'est pourquoi il convient de mener la bataille des postes dans les établissements car ce sont les mutations de demain. La mise en place de la réforme de la formation avec des étudiants en responsabilité à tiers temps et la mise à temps complet des stagiaires dès la rentrée 2022 risque de venir encore accentuer ce phénomène. Soyons offensifs !



polo.lemonnier@snepf-su.net

CERTIFICATS MÉDICAUX ET ACCIDENTS D'ÉLÈVES, VIOLENCES ET MENACES, MISES EN CAUSE INFONDÉES... LE SNEP-FSU ENFIN ENTENDU ?

Constatant, dossiers à l'appui, une aggravation - tant du point de vue du volume des affaires impliquant des enseignants d'EPS que du point de vue de la nature des mises en cause (accidents scolaires même bénins, accusations de violences sur des élèves, quelquefois violences exercées par des élèves ou des parents voire des personnes extérieures, atteintes physiques et sexuelles sur des élèves mais également conflits au sein des établissements), nous avons demandé audience en urgence au ministère.

Le 16/03/2021, une délégation du SNEP-FSU⁽¹⁾ a été reçue par M. Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, pendant plus d'une heure et demie.

Nous avons rappelé (une nouvelle fois) en préambule que notre syndicat ne cautionne d'aucune façon les comportements que peuvent avoir des collègues qui seraient mis en cause pour des faits réels de violences, de mise en danger ou d'agressions physiques et sexuelles à l'égard de leurs élèves. Notre démarche ne concerne pas ces rares situations avérées pour lesquelles la justice doit passer.

Nous avons présenté les thèmes qui sont au cœur des préoccupations de la profession et pour lesquels nous demandons la mise en place rapide d'un groupe de travail DGRH / SNEP-FSU :

- Gestion des certificats médicaux, santé des élèves et information des collègues, accidents (protocole local d'organisation des soins et des urgences, déclaration d'accident).
- Violences et menaces (physiques, verbales) subies par nos collègues.
- Mises en cause infondées pour atteintes physiques et sexuelles, suspension (débat sur le caractère de vraisemblance et de gravité et donc la question du discernement contextualisé), protection fonctionnelle.

Nous avons mis en évidence que l'attitude des différents niveaux hiérarchiques et les décisions prises ne cernent pas les particularités de notre métier. Elles ne prennent pas en considération les problématiques spécifiques auxquelles nos collègues sont confrontés et n'apportent pas les éléments

de réponse que la profession est en droit d'attendre compte-tenu de son exposition.

Il convient de souligner l'écoute très attentive et l'intérêt manifestés par le DGRH aux réalités exposées par la délégation du SNEP-FSU, ainsi qu'aux propositions que nous avons formulées. Le DGRH a donné son accord à la mise en place d'un groupe de travail et nous a demandé de préciser nos attentes sur l'ensemble des questions abordées lors de cette rencontre.

Pour continuer à nourrir notre réflexion et enrichir nos propositions, nous invitons les collègues à nous faire part des réalités vécues et de leurs contributions sur les thèmes abordés lors de cette audience.



jean.fayemendy@snepfusu.net

(1) Benoît HUBERT, Coralie BENECH et Jean FAYEMENDY.
Le DGRH était accompagné de M. Dominique VIALLE



ÉDUCATION ET LAÏCITÉ

Le SNEP-FSU ouvre un espace dédié sur son site où nous regroupons textes et analyses historiques. Dans ces analyses, nous avons réagi suite à une instrumentalisation insupportable de notre discipline et un détournement du concept de laïcité. Vous retrouvez l'intégralité du texte ci-dessous sur notre site.

Une instrumentalisation abjecte de notre discipline !

Le 11/02/2021, alors que les piscines sont fermées pour les scolaires depuis près d'un mois et sans disposer d'aucun élément concret, J.M. Blanquer et M. Schiappa signent un communiqué de presse affirmant « une augmentation [...] de certificats prescrivant une contre-indication aux cours de natation chez des jeunes filles », le mettant en parallèle avec une « contestation d'enseignement au nom de convictions religieuses ».

Les certificats médicaux d'aptitude dont la justification interroge les praticiens que nous sommes, ne sont pas une nouveauté. Ils restent marginaux, ne concerne pas que les filles, ni les élèves ayant des convictions religieuses. L'affirmation des ministres, sans aucune donnée concrète (une enquête sera lancée ensuite dans certaines académies) a d'autres fins...

Ce communiqué paraît dans un agenda politique qui semble construit de toute pièce à un moment où le gouvernement ne résout pas les problèmes de la crise et souhaite relancer ses réformes libérales. Le pouvoir tente ainsi de profiter des colères pour les détourner vers des boucs-émissaires et ainsi se dédouaner de ses propres responsabilités. En mettant en scène et reprenant les thèmes de l'extrême droite, le danger est énorme pour notre pays.

Le SNEP FSU indigné et défenseur de la laïcité !

Le SNEP-FSU s'indigne de ce communiqué et dénonce l'instrumentalisation de notre discipline. Alors que J.M. Blanquer détruit l'École publique et l'EPS, il utilise notre discipline pour distiller dans la société des idées nauséabondes.

Soyons clairs, s'il y avait un refus de suivre les cours d'EPS pour « cause religieuse », le SNEP-FSU s'en offusquerait et œuvrerait pour faire respecter la loi. Mais nous n'avons, à ce jour, aucune remontée particulière sur cette question. Si des problématiques se posent dans les établissements, nous appelons les collègues à nous en informer.

Le SNEP-FSU rappelle que la laïcité est un pilier incontournable pour notre République. Cette conquête sociale et politique nécessite une vigilance et un travail permanent sous peine de régression, de disparition, voire de récupération.

Le SNEP-FSU appelle les enseignant·es d'EPS à continuer leur travail d'éducation pour permettre une EPS de qualité, dans le respect de la laïcité et favorisant le vivre-ensemble. Il est essentiel de ne pas laisser monter en épingle des faits isolés pour dénigrer notre enseignement, notre École, ou nos élèves. L'EPS et notre République valent mieux que ça !

Le secrétariat national du SNEP-FSU

LA SÉCURITÉ DANS LES APPN...

LE JUGE TRANCHE !

L'accident de Die

En janvier 2015, suite à un accident de randonnée alpine (avalanche) provoquant le décès d'un élève de la section « sport-nature » du Lycée de DIE (26), l'enseignant d'EPS qui encadrait le groupe fut lourdement sanctionné par L'Education Nationale (exclusion de la Fonction Publique d'un an, dont 6 mois avec sursis), considérant qu'il avait fait une faute grave d'imprudence et de négligence ; affirmation contestée par le SNEP-FSU et ses représentants, notamment lors de la CAPA disciplinaire qui s'ensuivit. L'EN décidait en outre de refuser la protection statutaire (article 11) à notre collègue, considérant qu'il avait commis une faute personnelle détachable de son service.

Suite à cet accident, des réactions autoritaires en chaîne

Dans la continuité de ces décisions, le Rectorat de Grenoble imposa des procédures nouvelles dans l'enseignement des APPN, faites d'injonctions, rendant les enseignants exécutants de protocoles de sécurité précis et exhaustifs, applicables sans discernement. Ces protocoles imposés ont provoqué le trouble et l'angoisse dans la profession face aux risques de sanctions.

A partir de l'enquête administrative diligentée par le ministre à la suite de l'accident, un rapport (novembre 2016) élaboré par les Inspecteurs Généraux aboutit à la sortie de la circulaire du 19.04.2017 « Exigences de sécurité dans les APPN dans le second degré », contestée par le SNEP-FSU.

Le Juge et la pédagogie

A la suite d'un article d'un commissaire paritaire SNEP-FSU (dans le bulletin académique de Grenoble), dénonçant le refus du rectorat d'accorder la protection statutaire à notre collègue, les IPR-EPS de Grenoble adressèrent à tous les enseignants d'EPS de l'Académie un courriel affirmant que ce collègue avait « fait la démonstration de fautes successives tout au long du processus d'enseignement » et accusaient le représentant du

SNEP-FSU « de soutenir l'insoutenable et de défendre l'indéfendable », en caractérisant ses propos d'« irréalistes et irresponsables »

Renvoyé en correctionnelle en novembre 2016, notre collègue du lycée de Die fut relaxé par le Juge Pénal considérant l'absence de toute faute personnelle. Et le Juge Administratif, saisi ensuite par le collègue, trancha par deux décisions (annulation de la sanction et obtention de la protection fonctionnelle) donnant satisfaction aux demandes du collègue. Contestant ces décisions, le Ministère de l'EN fait un recours, jugé en appel le 30.01.2020 par la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Lyon.

La première décision de la CAA de Lyon confirme l'annulation de la sanction d'exclusion infligée au collègue. La Cour considère que « si pèse sur tout enseignant l'obligation d'assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés, la manière dont il s'en acquitte s'apprécie en fonction de la nature de son enseignement, de l'objectif pédagogique qui lui est assigné et du niveau du public concerné ».

A cet égard, la Cour constate que les circulaires du 9.03.94 et du 13.07.2004 (qui fixent les diligences normales des enseignants d'EPS « ...ne contiennent que des recommandations »). Ensuite le Juge d'Appel constate que les vérifications de sécurité que le professeur avait déléguées aux élèves s'inscrivaient dans l'objectif d'une éducation à l'autonomie. Cette affirmation du Juge pouvant faire jurisprudence, il est possible d'en tirer des conséquences sur d'autres formes de « contrôle du contrôle » (par ex. le contrôle du nœud d'encordement en escalade, selon le niveau des élèves et les objectifs définis). Enfin, le professeur avait « observé toutes les mesures de prudence et de vigilance sur le parcours » : toutes choses qui lui avaient été reprochées par son administration.

En conclusion, le Juge rejette la requête du

Ministre et confirme l'annulation de la sanction du collègue.

Dans la deuxième décision, constatant que le comportement qui était imputé au professeur ne constituait pas des manquements à l'obligation de sécurité et n'étaient pas constitutifs d'une faute personnelle détachable du service, c'est à tort que le Recteur de Grenoble avait méconnu les dispositions octroyant la protection fonctionnelle au titre de l'article 11 du statut des fonctionnaires. Le Juge enjoint donc au Recteur d'accorder au collègue cette protection statutaire qui est une garantie pour les fonctionnaires mis en cause de façon injustifiée.

En conclusion

Nous considérons que les décisions du Juge doivent permettre d'abord de façon plus équilibrée les exigences de sécurité et remettre ainsi plus de sérénité dans l'enseignement des APPN comme des autres activités.

La profession est particulièrement sensible aux exigences de sécurité dans notre enseignement et n'a pas besoin d'injonctions mais de recommandations lui permettant d'élaborer des procédures de sécurité en lien avec les conditions concrètes de leur intervention (niveau et comportement des élèves, conditions matérielles et d'environnement...)

Dans ce cadre, la question de la réduction des effectifs reste centrale et doit déboucher sur des avancées du type dédoublements, encadrement renforcé,... que nous devons revendiquer à tous les niveaux et en particulier dans les établissements.

Enfin, la maîtrise des gestes professionnels liés à la sécurité dans une activité (et en particulier dans les APPN), étant consubstantielle de la maîtrise de son enseignement, il s'agit d'exiger une véritable Formation Initiale et Continue dans les activités, formation qui fait actuellement cruellement défaut.

Cela nécessite aussi une renégociation portant sur les intentions développées dans la circulaire du 19.04.2017 et en particulier sur l'annexe escalade.



jean-paul.tournaire@snepfusu.net



LE COÛT INACCEPTABLE

DU NON INVESTISSEMENT PUBLIC

POUR LA FORMATION DE LA JEUNESSE

ILLUSTRATION EN STAPS

Deux STAPS, intégrés structurellement dans leurs universités, annoncent, pour la rentrée 2021, la fermeture du MEEF 1 EPS pour Valenciennes et la fermeture de la L3 éducation motricité (EM) pour Evry. Les raisons ? Des moyens insuffisants en postes pérennes et un refus des instances politiques universitaires d'y répondre à ce jour. La conséquence dramatique, pour la rentrée en septembre 2021, est de stopper brutalement l'avenir de formations choisies pour nombre d'étudiant.es en L3 EM à Valenciennes et de L2 EM à Evry. De plus, nous craignons les effets de désertion à terme dans ces universités de la filière EM au niveau Licence et Master MEEF. C'est catastrophique au regard de la formation de futurs enseignants d'EPS qu'ils aient le CAPEPS ou, peut être, malheureusement, par contractualisation (cf loi de la TFP). La responsabilité de la Mi-

nistre de l'ESR et des instances hiérarchiques dans les universités sont interpellées directement. Les étudiant.es ne peuvent faire les frais de cette situation inacceptable, indécente et violente.

Ajoutons que bien d'autres STAPS souffrent du manque de moyens. Nous avons relancé une campagne pour revendiquer un plan d'urgence en STAPS. Celui-ci est plus que légitime au regard de la dégradation constante des conditions de travail et de l'indispensable qualité de la formation délivrée aux étudiant.es. Le contexte sanitaire et pandémique depuis mars 2020 n'a fait qu'ajouter et amplifier le manque de moyens déjà criant.

L'enseignement supérieur ne pourra répondre à la nécessaire élévation du niveau de formation et de qualification des jeunes sans que les moyens nécessaires à cette ambition lui soient donnés. Les STAPS, avec leurs étudiant.es et personnels, sont une filière

SIGNEZ LA PÉTITION !

Contre la fermeture
de la filière
Éducation Motricité
à Evry



qui mérite comme les autres d'autres moyens. La demande des jeunes pour cette filière doit être satisfaite. Une autonomie sans égalité et un affichage politique du ministère sans moyens constituent inévitablement des choix dramatiques et finalement, coûteux pour l'avenir du pays.

Le SNEP-FSU et le SNE-SUP-FSU, avec les étudiants.es,

sont mobilisés du local au national. Cette filière universitaire très prisée et amenant aux métiers de l'éducation doit être sauvée. Nous ne lâcherons pas les étudiant.es et personnels concernés.



pascal.anger@snepfusu.net



L'ARRIVÉE DES PERSONNELS JS À L'ÉDUCATION NATIONALE...

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les personnels Jeunesse et Sports ont officiellement quitté les ministères sociaux pour intégrer de nouveaux services créés pour eux dans les rectorats et les DSDEN. Les travaux préparatoires menés au niveau national en 2020 permettaient d'espérer que le transfert se fasse dans de bonnes conditions. Mais la volonté de la DGRH de prendre en compte les spécificités JS s'est heurtée à la réalité de terrain qui pose de nombreuses difficultés dans la continuité des missions de service public.

Pour exercer leurs missions, les personnels JS ont besoin de se déplacer très régulièrement. Certains agents continuent à avoir accès à des véhicules de service quand d'autres doivent utiliser leur voiture personnelle, sans pour autant recevoir le remboursement de leurs frais de déplacement. Après plus de 3 mois d'attente, certains hésitent

à poursuivre leur activité de terrain dans ces conditions.

Dans leur travail quotidien, les professeurs de sport utilisent sans arrêt leur messagerie professionnelle et échangent régulièrement des fichiers, parfois volumineux, pour permettre aux associations sportives, collectivités, particuliers, de se conformer à la réglementation en vigueur ou de compléter des dossiers de demandes de subventions. Lors de la précédente réforme en 2010, les personnels JS avaient pu utiliser leur ancienne adresse pendant plusieurs années, communiquant progressivement leurs nouvelles coordonnées. En 2021, non seulement les personnels JS ne vont pas bénéficier d'une adresse « jeunesse et sports » permettant de les identifier facilement, mais ils se voient aussi contraints, du jour au lendemain, de se connecter « à distance » à des adresses académiques peu

adaptées à leurs besoins, sans jamais avoir pu communiquer en amont auprès des partenaires et usagers leurs nouvelles coordonnées.

Pour mettre en œuvre les priorités ministérielles, les personnels JS travaillent en réseau au sein d'équipes régionales projet, animées en théorie par le DRAJES. Sauf que le fonctionnement DRAJES / DASEN / Préfet est loin d'être fluide et que les agents JS, en sous-effectifs, se retrouvent souvent face à des injonctions contradictoires.

Face à de tels dysfonctionnements, le SNEP-FSU demande à la DGRH d'intervenir rapidement afin que les personnels JS puissent à nouveau exercer leurs missions de service public au bénéfice des usagers qui en sont actuellement privés !



gwenaelle.natter@snepfusu.net

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE : UN MAUVAIS COUP AUX PLUS PRÉCAIRES !

Le quoi qu'il en coûte de Macron est clairement orienté vers les plus riches. Pour le capital pas de problème puisque l'Etat a décidé d'absorber les effets de la pandémie sur l'économie. Les exonérations fiscales à destination des plus aisés continuent, avec dernièrement la mise en place d'une défiscalisation supplémentaire pour un legs de 100 000 € à ses enfants en cas d'achat immobilier, de création ou de reprise d'entreprise... Bonne nouvelle pour celles et ceux qui sont nés avec une cuillère en or dans la bouche, la reproduction des inégalités est plus que jamais en marche. Cette mesure est dans la veine de la suppression de l'ISF que le président des riches s'est empressé de mettre en œuvre dès son arrivée au pouvoir. Un signe qui ne trompait pas et qui donnait le La de sa politique. Ainsi, Bernard Arnault et ses compères milliardaires

ont réussi à voir croître leurs profits de 25 % durant cette année 2020, quand en parallèle le nombre de pauvres augmente inexorablement.

Et pendant ce temps-là, le gouvernement, sous l'impulsion d'un président méprisant les plus faibles alors que les effets de la crise sanitaire ont aggravé les inégalités, entend remettre en œuvre la scandaleuse réforme de l'assurance chômage dès le 1er juillet. Ainsi, il est prévu que 30 % des bénéficiaires, représentant 1,2 million de personnes, devraient subir une perte de 24 % de leurs indemnités du fait du changement des modalités de calcul de l'indemnité journalière. La rhétorique présidentielle est limpide, celles et ceux qui sont sans emploi sont responsables de leur situation car, comme tout le monde le sait, « il suffit de traverser la route pour trouver un boulot ». La situation est pourtant très inquiétante puisque les pers-

pectives de reprise économique sont assez sombres.

Combien de parents de nos élèves, de proches, feront partie des victimes de cette réforme scandaleuse ? Combien de jeunes seront jetés ou maintenus dans une infâme précarité ?

Une fois de plus, des choix sont faits par ce pouvoir qui n'a de cesse d'accentuer les inégalités. Réduction des services publics,

de toutes les protections sociales pour continuer de satisfaire l'appétit des « premiers de cordée ».

N'est-il pas temps de partager les richesses pour mettre un terme à la misère en France, 6^{ème} puissance économique mondiale ?



polo.lemonnier@snefpsu.net

PRÉCARITÉ EN HAUSSE



BIFURCATION ÉCOLOGIQUE ET SYNDICALISME

Dans le bulletin 985 spécial congrès (page 26), vous trouverez l'article « **quelle contribution de l'EPS, du sport et de ses personnels et de notre syndicalisme à la nécessaire bifurcation écologique (BE) ?** » qui, à travers 6 axes de questionnements doit animer nos débats des congrès départementaux au congrès national. Il s'appuie sur un texte d'orientation « *chantier sur le syndicalisme, le métier et la transition écologique du 14/01/2020* », le travail d'un réseau de collègues Ecosyndicalisme (bulletin 982) et de témoignage de pratiques professionnelles sur ce sujet central (bulletin 984). Soulignons un important travail du secteur Ecosyndicalisme du SNEP-FSU sur les équipements sportifs et matériels.

Consulter notre site : www.snefpsu.net/outils/ecologie.php

Christophe Cassou, du CNRS et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), dans une interview du 27/03 sur le site reporterre.net, répond à la question :

« **Où en est l'évolution des technologies susceptibles de réduire l'impact climatique ?** »

Extraits : « *Aujourd'hui, aucune n'est acceptable au regard de l'urgence climatique. Tabler sur des techniques qui sont encore de l'ordre de prototypes, telles les technologies de séquestration de carbone, relève d'un pari très risqué. La technologie ne règlera pas la problématique climatique !*

... L'action la plus sage, c'est de diminuer dès maintenant les émissions de gaz à effet de serre, pour en pomper le moins possible ... Il y a des études très intéressantes faites sur la sobriété, qui aujourd'hui semble incontournable. La sobriété impose une évolution de nos modes de vie, de notre rapport au monde et du faire société ... »

Et la loi « **résilience et climat** » : trop peu face à l'urgence ! Le Haut Conseil pour le climat (HCC) pointe les insuffisances du projet de loi face aux ambitions de l'Accord de Paris. Cette instance indépendante souligne notamment des délais « manifestement incompatibles avec le rythme attendu de l'action contre le changement climatique et le rattrapage du retard pris par la France ... ». Citons d'autres critiques : comment prétendre faire une loi sur le climat dans laquelle il n'est fait aucune mention des accords de libre-échange, du 100 % renouvelable ou encore de la question de l'interdiction des pesticides dangereux comme le glyphosate ? Etc. Les plus de 110 000 citoyens qui ont manifesté le dimanche 28/03 pour une autre loi nous invitent à peser dans ce sens.



pascal.anger@snefpsu.net

AUCUNE AMBITION POUR DÉMOCRATISER LE SPORT !



Les députés de la majorité ont déposé une proposition de loi (PDL) « visant à démocratiser le sport en France ». Evidemment, ce titre résonne avec nos orientations et les revendications que nous portons. Mais, comme pour la loi Climat, derrière la façade, le contenu est inconséquent voire désolant.

De trop rares points positifs...

La loi organise la parité dans les instances sportives. Par ailleurs, elle prévoit l'ouverture des équipements sportifs scolaires vers l'extérieur lors de construction d'établissement. Dans les faits, c'est ce que nous mettons en

œuvre depuis plus de 20 ans, quand nous sommes consultés. Mais, pour que cela soit utile, il faut des installations sportives de qualité, adaptées aux pratiques des clubs et des conventionnements, tout cela fait actuellement cruellement défaut et nous agissons pour que cela change...

Une loi adaptée au business, pas au sport !

La majorité du texte concerne la régulation du « business sportif » : promotion des paris sportifs et protection des droits télévisuels. Là-dessus, aucune logique de démocratisation : c'est plutôt l'inverse !

L'EPS éjectée des débats !

Les nombreux amendements portés pour prendre en compte l'ensemble du secteur sportif (scolaire, universitaire...) ont été jugés irrecevables car « hors sujet » : ils concernaient l'EPS, notamment l'obligation aux examens, l'obligation de l'apprentissage de la natation à l'école... Pour la majorité, l'EPS et le sport scolaire ne sont pas des outils de démocratisation de la pratique sportive : vous ne rêvez pas ! Pas étonnant au vu des centaines de suppressions de postes en cours !

Le SNEP-FSU dénonce l'entourloupe : tout est fait pour moins de démocratisation des APSA !

Cette loi est une vraie coquille vide et une opération marketing, quand l'EPS est malmenée depuis des années et que le service public du sport est affaibli (ANS). Une sorte de « sportwashing » à peu de frais, comme existe un « greenwashing » pour le Climat. Le SNEP-FSU a publié un communiqué de presse et a adressé un courrier d'analyse aux groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale pour faire part de ses analyses et propositions.

La PDL a été votée le 19/3/21 et suit son parcours au Sénat. Nous continuerons notre action et il nous faut être collectivement vigilants et actifs pour éviter toute régression et gagner des progrès pour notre discipline !



alain.decarlo@snepfusu.net



SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, ON PASSE ENFIN AUX ACTES ?

Le ministère met en place un plan national d'action sur l'égalité professionnelle. Celui-ci comporte quelques avancées intéressantes sur la question de la formation, sur la neutralisation des périodes de congés parentaux ou disponibilités pour l'avancement de carrière.

Pour autant, si celui-ci peut paraître généreux dans les intentions, il évite néanmoins un certain nombre de mesures qui certes coûtent aux finances publiques mais qui sont de nature à produire une égalité professionnelle un peu plus réelle. Pas de changements sur l'accès à l'échelon spécial et l'accès à la classe exceptionnelle, augmentation du nombre d'heures supplémentaires dont on sait qu'elles accentuent les écarts salariaux

entre hommes et femmes sont deux exemples de contradictions entre l'affichage et la réalité concrète.

Ces plans d'action devront être déclinés au niveau académique et des négociations vont s'engager dans les rectorats. Les équipes militantes du SNEP et de la FSU mettront toute leur énergie pour que ces plans d'action académiques comprennent de réelles actions susceptibles d'engendrer des changements et un progrès sur ces questions d'égalité professionnelle.

Nous constatons que malgré les déclarations d'intentions sur ce sujet de l'égalité professionnelle les résistances ne sont pas derrière nous. Oui dans les paroles et expressions publiques, il y a

peut-être de moins en moins de paroles sexistes dans l'espace public, mais dans la réalité et les mentalités c'est plus préoccupant.

Ce n'est pas un sujet seulement technique mais bien un sujet politique. Cela veut dire concrètement que régler cette question coûtera de l'argent (par exemple revoir la rémunération des temps partiels, transformer les heures supplémentaires en heures postes) et que ne pas apporter un budget spécifique sur cette question serait une réponse politique inquiétante.



benoit.chaisy@snepfusu.net